

**4<sup>ème</sup> CONGRES NATIONAL de la COMPAGNIE NATIONALE  
Des COMMISSAIRES ENQUETEURS**

---

**26, 27, et 28 MAI 2011 – Bordeaux et Arcachon.**

---

**Jeudi 26 Mai 2011 – 14 heures** - .ASSEMBLEE GENERALE – (environ 300 présents)

Ordre du jour :

1 – Approbation du compte-rendu de l'AG du 1<sup>er</sup> avril 2010 – Paris (bulletin n°68)

Adopté à l'unanimité

2 - Rapport moral du Président BRETON (Flash info n° 86)

La Loi portant **Engagement National pour l'Environnement** (E.N.E) dite « Grenelle 2 » a été votée le 12 juillet 2010. Elle a été présentée et commentée dans le bulletin n° 69 de l'Enquête Publique. Elle va déclencher au moins deux effets majeurs :

- La prise en compte généralisée de l'environnement :

- Nouvelles études d'impact ;
- Avis de l'autorité environnementale ;
- Rôle accru des DREAL en matière de formation des Commissaires Enquêteurs.

- Les avancées en matière de concertation :

- Soit relevant de la responsabilité du maître d'ouvrage ;
- Soit imposées s'il le faut par l'autorité compétente ;
- Soit déléguées dans certains cas à un garant ou tiers indépendant ;
- Puis constatées obligatoirement dans le dossier d'enquête. Le bilan de la concertation devant y figurer, même négatif ou nul, afin d'avoir une idée plus précise des travaux effectués au préalable.

D'autre part, la Compagnie n'est pas opposée à ce qu'un renouvellement des candidatures CE ait lieu tous les 4 ans en fonction des dates d'inscription. Aucune limite d'âge n'a été retenue (elle était envisagée à 75 ans), de plus, un commissaire enquêteur sera présent dans chaque département lors de l'établissement des listes d'aptitude.

3 – Rapport financier : exercice 2010 – Rapport des contrôleurs aux comptes (Flash info N° 86 )Interventions et vote.

Adopté à l'unanimité.

5 – Budget prévisionnel 2011 (Flash info n° 86)Interventions et vote.

Adopté à l'unanimité.

4 – Désignation des Contrôleurs aux comptes. Unanimité.

6 – Election des membres du Conseil d'administration.

Après le retrait de la candidature de M. POLIAKOFF (Bretagne) restent 3 candidats pour 3 places , élus : Mme. CHALOPIN et MM. BINCHE et PERI.

17 h.00 - **REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** –

1 - Approbation du compte-rendu du CA du 9.12.2010 (bulletin n° 70)

Unanimité.

2 – Election du Président

Renouvelé à l'unanimité.

3 - Election des autres membres du bureau : Jean-Michel HAYE , Trésorier quitte son poste .

Il est est remplacé par Marie-Françoise SEVRAIN (Vice-présidente). Le reste sans changement.

Clôture du CA à 17 heures 30.

18 heures 15 - **OUVERTURE OFFICIELLE DU CONGRES A LA MAIRIE DE BORDEAUX** –

20 heures 00 – **SOIREE DECOUVERTE AU PALAIS DE LA BOURSE DE BORDEAUX**

**---oO§Oo---**

**VENDREDI 27 MAI 2011 - CONGRES A LA CITE MONDIALE**

9 h.30 – *Table ronde 1 - CONCERTATION et CITOYENNETE* –

Elle vise à présenter le bilan « avantage/inconvénient » de la concertation publique, de ses différentes formes et des perspectives citoyennes espérées dans son évolution.

Intervenants :

- Christian LEYRIT, Nouveau Président du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable,
- Pierre RENAUD, Président du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) du Quebec,
- Philippe DESLANDES, Président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).
- Sandrine RUI, Maître de conférences – Chercheur au Centre Emile Durkheim – Université Bordeaux Segalen (Département de sociologie).

Nota :

Au Quebec , les Commissaires Enquêteurs sont rémunérés par le Gouvernement .

L'Etat peut difficilement imposer un projet sans l'accord du public.

C'est le Président du BAPE qui désigne le C.E. .

En France, le promoteur est invité à consulter le public lors de l'élaboration du projet.

Tous les projets sortent modifiés lorsqu'il y a consultation en amont.

Coût d'un débat public (par la CNDP) : 1 million d'Euros.

10 h.45 - Table Ronde n° 2 - **Engagement National pour l'Environnement** .

S'attache à examiner si les avancées de la Loi traduisent suffisamment les attentes de la concertation en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement durable, d'urbanisme... .

Présentation du volet « gouvernance » par Yves JEGOUZO, professeur émérite à l'Université de Paris (Panthéon-Sorbonne). Directeur du Groupement de Recherche sur les institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (GRIDAUH).

Intervenants :

- Michèle ROUSSEAU, Directrice, Adjointe à la Commissaire Générale du Développement Durable (Ministère de l'Ecologie du Développement Durable, des Transports et du Logement) .
- Pierre DUCOUT, Maire de Cestas (33), Président du groupe de travail urbanisme De l'AMF (Association des Maires de France),
- Alain RENARD, vice-président du Conseil Général de la Gironde, en charge de la Protection et de la gestion de l'espace environnemental, des ressources naturelles et énergétiques,
- Bertrand PANCHER, Député de la Meuse, Président de l'association « décider ensemble », en charge actuellement d'une mission parlementaire sur la concertation.

Nota :

- Il faut un « garant » désigné au début de l'élaboration d'un projet et du processus de décision - Donc un CE.
- Les informations doivent être regroupées dans un ensemble au moment de l'élaboration du projet.

15 heures – Table ronde n° 3 – **LA NOUVELLE ENQUETE PUBLIQUE ET LA CONCERTATION EN AMONT.**

Elle examine les conséquences pratiques des mises en œuvre de la Loi ENE (Grenelle 2) et des décrets en préparation, définir le profil du garant de la concertation, de son indépendance et de ses responsabilités.

Intervenants :

- André SCHILTE, Conseiller d'Etat, Chef de la mission d'inspection des juridictions administratives,
- Jean-Claude HELIN, Professeur émérite à l'Université de Nantes, commissaire enquêteur membre de la CNCE (Association Départementale des CE de Loire Atlantique)

- Raymond LEOST, Secrétaire national, pilote du Réseau Juridique de FNE (France Nature environnement,
- Christian MAUDET, Chef de la mission des Grands Projets du Sud-Ouest RFF (Réseau Ferré de France),
- Michel SABLAYROLLES, Président d'Honneur de la CNCE.

Nota :

- Les conclusions du CE seront désormais prises en compte alors qu'avant elles n'avaient pour but que l'information du public.( !!! ..... )
- Le bilan de la concertation doit être désormais intégré au dossier d'enquête publique.

---oOo---

### **Mise en œuvre de la « Loi Grenelle 2 »** (12 juillet 2010)

Bien que votée par la quasi unanimité de l'Assemblée Nationale, la base (Conseils Municipaux et autres) n'est pas d'accord. Parmi les sujets de désaccord, l'Information du public est jugée trop souvent insuffisante et la neutralité du CE est aussi parfois contestée. Cela a pour effet de retarder la mise en œuvre de cette Loi qui était prévue dans les premiers mois de 2012.

Comme dit précédemment, elle a été présentée et commentée dans le bulletin n° 69 de l'Enquête Publique.

### **CONCLUSIONS –**

Nous sommes dans une période charnière. L'enquête publique « de Papa » (Pt.BRETON) est terminée. Désormais nous devons être pédagogues, avec des responsabilités, des compétences et des devoirs plus forts à l'égard de notre société contemporaine.

La loi Grenelle 2 n'est pas encore applicable et les Décrets d'application qui sont en cours de rédaction, devraient être promulgués en janvier 2012. Mais .... ?

Nous restons attentifs.

J.C.D.